

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS774

présenté par
Mme Brulebois

à l'amendement n° AS|80 de M. Aviragnet

APRÈS L'ARTICLE 5

Compléter la dernière phrase par les mots :

« , y compris dans les zones sous-denses ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les étudiants internes en médecine rendent des services insuffisamment reconnus. Leur travail important qui participe énormément à l'amélioration de l'offre de soins est loin d'être rémunéré à sa hauteur. Les internes sont payés moins que le SMIC horaire actuellement. Ce sous-amendement vise à préciser que la formation des internes doit se dérouler dans les zones sous dense, particulièrement marquées par le manque de professionnels. Une réelle réflexion doit être entamée sur le déroulement de l'internat avec par exemple la mise en place d'une vacation une fois par mois, sur la base du volontariat, pour la mise en oeuvre d'actions de prévention et d'éducation thérapeutique au sein d'une maison de santé pluriprofessionnelle ou d'une communauté professionnelle territoriale de santé. En contrepartie de cette vacation, cela permettrait d'améliorer la rémunération des internes et donc de mieux reconnaître leur travail.